



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

République Française
MAIRIE DE CLAIRA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Clairia s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le 21 janvier 2022.

Présent(s) : Marc PETIT - Marie-France ROFIDAL - Jean PUGINIER- Joëlle ESTELA-METOIS- Guy WALCZAK - Marjorie GONZALES - Jean-Louis VINCIGUERRA- Isabelle LE MOUÉE - Alain BUFFET - Frédéric NICOLEAU - Laurent CARTIGNY - Jean-Claude BAÑULS- Camille CAVERIBERE - Joël GIULIANI - Myriam POUILLAUDE – Manuel GOMEZ – Nathalie DENIS – Alain QUINTO - Marie-Line GIRO - Michel BARBÉ – Fabienne LINOSSIER – Jean-Marie NOGUER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) : Nadira M'ZOURI (procuration Marc PETIT) – Jennifer DUBECQ (procuration Isabelle Le MOUÉE) – Nathalie BURIN (procuration Nathalie DENIS) - Angélique SORLI (procuration Fabienne LINOSSIER) - Stéphane BAÑULS (procuration Joëlle ESTELA-METOIS)

Absent(s) : Néant

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 27

Le secrétariat est assuré par : Joëlle ESTELA-METOIS

Début de séance : 18h32

Fin de séance : 19h06

Numéro de délibération	Objet	Le conseil municipal décide :
D2022/01/00	<p style="text-align: center;">Approbation des procès-verbaux des séances des conseils des 15 avril 2021- 27 mai 2021- 15 juin 2021- 09 décembre 2021</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adopte les procès-verbaux des séances des conseils des 15 avril 2021- 27 mai 2021- 15 juin 2021 – 09 décembre 2021	<p>AVEC 23 voix POUR et 4 voix CONTRE</p> <ul style="list-style-type: none">• D'ADOPTER les procès-verbaux des séances : 15/04/2021 27/05/2021 15/06/2021 09/12/2021
D2022/01/01	<p style="text-align: center;">Modification du tableau des effectifs</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 27 janvier 2022• DIT QUE : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif	<p>A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none">• D'ADOPTER le tableau des emplois
D2022/01/02	<p style="text-align: center;">Convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la C3SM et la commune de Clairia</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'APPROUVER la convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée et la commune de Clairia,• D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.	<p>A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none">• D'APPROUVER la convention de mise à disposition de la salle polyvalente• D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

D2022/01/03	<p>Renouvellement de la convention entre le département et la commune pour la mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique, d'un coffret de protection et d'un contrôle opérationnel du défibrillateur</p> <p>Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE RENOUELER la convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique, d'un coffret de protection et d'un registre de contrôle opérationnel du défibrillateur par le département des Pyrénées-Orientales. • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention qui est conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2025. 	<p>A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE RENOUELER la convention • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention
D2022/01/04	<p>Vente de la parcelle cadastrée section AO n°0645 sis impasse de la coopérative</p> <p>Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ADOPTER la proposition de vote dans les conditions susvisées • DESIGNE l'office notarial RIBOT ESTEVE JEANJEAN-MARTY ARNAUDIES successeurs de maîtres Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique • DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et pourra signer tous les actes et documents nécessaires 	<p>A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER L'achat de la parcelle AO n° 0645 pour un montant de 20 000.00€ • DESIGNE l'office notarial RIBOT ESTEVE JEANJEAN-MARTY ARNAUDIES • DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et pourra signer tous les actes et documents nécessaires
D2022/01/05	<p>Adhésion de la commune à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA)</p> <p>Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ADHERER à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) • DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire. 	<p>A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ADHERER à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) • DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
D2022/01/06	<p>Déport au titre de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme</p> <p>Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESIGNER monsieur Joël GIULIANI aux fins d'instruire et prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme en lieu et place du maire intéressé ainsi que d'en assurer les suites. • D'AUTORISER monsieur Joël GIULIANI à signer toutes les décisions, acte et documents intervenant dans le cadre de la désignation ci-dessus. 	<p>Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESIGNER monsieur Joël GIULIANI • D'AUTORISER monsieur Joël GIULIANI à signer toutes les décisions, acte et documents intervenant dans le cadre de la désignation
D2022/01/07	<p>Dénomination du parking rue Salvador DALI</p> <p>Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DENOMMER le parking situé rue Salvador DALI : <ul style="list-style-type: none"> ○ Parking Salvador DALI • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p>A L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DENOMMER le parking situé rue Salvador DALI : <p>Parking Salvador DALI</p> • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2022/01/08	<p style="text-align: center;">SPANC 66 – Modification des statuts</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none">• D'APPROUVER les modifications statutaires	<p style="text-align: center;">A L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none">• D'APPROUVER les modifications statutaires
-------------	--	---

Compte rendu affiché le 01 février 2022

Marc PETIT

Maire de Clairac

